



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 juin 2009

Délibération n°2009-09

Compte financier de l'exercice 2008

Vu les articles L719-7, L719-8 et L.719-9 du code de l'éducation relatifs aux contrôles administratifs et financiers des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche et applicables aux établissements publics de coopération scientifique

Vu le décret 2007-387 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université européenne de Bretagne »,

L'agent comptable ayant été entendu

Le conseil d'administration est appelé à arrêter le compte financier de l'exercice 2008 et à donner son accord sur l'affectation du résultat.

1) Présentation des résultats de l'exercice 2008

Le montant net des dépenses est arrêté à : 1 092 791,17 €

Le montant net des recettes est arrêté à : 2 389 915,45 €

Le résultat de l'exercice (section fonctionnement) est arrêté à : 1 306 935,30 €

L'augmentation du fonds de roulement est de : 1 297 194,71 €

Le montant des amortissements imputés sur l'exercice est de : 70,43 €

Le montant net des dépenses d'investissement est de : 9 811,02 €

Fonds de roulement net global à la clôture de l'exercice : 4 984 963,33 €

2) Exécution budgétaire

Etat des dépenses

Nature	Montants	dont	Objet
Fonctionnement	827 735,40	130 000,00	R2 ORESB
		100 000,00	R2 MSHB
		110 000,00	R1 Valo
		22 800,00	R1 Cours haut niveau doctorants
		51 500,00	R1 Bourses de mobilité
		7 462,00	UBO cours haut niveau doctorants
		271 168,93	Fonctionnement UEB
		134 804,47	Publications-communication
Frais de personnels	255 244,75		
Investissement	9 811,02		
Total	1 092 791,17		

Etat des recettes

Origine	Montants	Objet
Etablissements	151 000,00	Financement du CMI Rennes
Etablissements	225 000,00	Contrat quadriennal
Collectivités		
CG35	69 000,00	CMI Rennes
CG35	10 000,00	Jeunes chercheurs en Europe
Rennes Métropole	69 000,00	CMI Rennes
Rennes Métropole	10 000,00	Jeunes chercheurs en Europe
Région de Bretagne	20 000,00	Jeunes chercheurs en Europe
Région de Bretagne	100 000,00	1.1 RTR
Région de Bretagne	75 000,00	1.2 EPT
Région de Bretagne	65 000,00	2.2 MIDERB
Région de Bretagne	40 000,00	3.1 CDI
Région de Bretagne	70 000,00	3.2 Ouverture prof des doctorants
Région de Bretagne	80 000,00	5.1 Promotion internationale
Région de Bretagne	240 000,00	5.2 Chaires
Région de Bretagne	50 000,00	5.3 Programmes internationaux
Ex Europole	30 000,00	APE ancien salarié
Etablissements	632 259,40	Liquidation GIP Europole
Etat- MESR	310 000,00	RRTHD
Etat- MESR	122 400,00	3 post doct
Recettes propres	3 352,48	Prestations et divers
Vente VMP	17 903,57	Placement trésorerie
Total	2 389 915,45	

3) Analyse de l'exécution budgétaire :

Le budget primitif 2008 a été adopté à hauteur de 2 158 146 € en dépenses et 473 146 € en recettes, avec un équilibre autorisé sur fonds de roulement (fonds d'amorçage) de 1 685 000 €. Cette décision permettait de mettre les activités en chantier.

Or à l'exception des activités liées au centre de mobilité internationale de Rennes qui a poursuivi en année pleine, au sein de l'UEB, les activités du GIP

Europole dissout, l'année 2008 a été essentiellement une année préparatoire au lancement des activités spécifiques du PRES :

- négociation du contrat d'objectifs et de moyens avec la Région de Bretagne, contrat signé le 24 novembre et dont les conventions de notification et de délégation de crédits n'ont été mises en place qu'à l'échéance de l'exercice ;
- négociation du volet UEB des contrats quadriennaux des établissements avec le MESR ;
- études préparatoires en vue de la réalisation du réseau régional à très haut débit ;
- travail préparatoire à la rédaction du projet UEB C@mpus

En conséquence la liquidation des opérations a été fortement différée sur l'exercice 2009. Les titres de recette ont cependant été émis au vu des conventions conclues. Toutefois les encaissements de fonds ont également été différés.

Le montant des financements 2008 inscrits ci-dessus en recette mais non consommés et qui devront faire l'objet d'un report ultérieur se monte à :
1 284 659,40 €.

Il en résulte un résultat budgétaire fortement excédentaire (1,3 M€). La régularisation devra intervenir sur l'exercice 2009, ce qui nécessitera une autorisation du conseil d'administration pour l'inscription des crédits correspondant.

4) Propositions :

Il est demandé au conseil d'administration :

- d'arrêter le montant définitif du compte financier pour les opérations réalisées dans l'année 2008 à la somme globale de 2 389 915.45 € en recettes et 1 092 791.17 € en dépenses ;
- de déclarer que le résultat de l'exercice 2008, soit 1 306 935.30 €, est à porter au compte 1068 – Réserves facultatives

Nombre de membres en exercice : 31

Vote : 27	Refus de participer au vote : 0
	Pour : 27
	Contre : 0
	Abstentions : 0

Délibération adoptée



Visa du Président

Pièces jointes au présent document : Transmis au Recteur Chancelier des universités le 24 juin 2009